

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024  
Convocation du 19 mars 2024  
Affiché le 24 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Quettreville-Sur-Sienne, sous la présidence de Monsieur Guy GEYELIN, Maire de Quettreville-Sur-Sienne, dûment convoqués le 19 mars 2024.

**Membres en exercice : 27**

**Membres présents : 25**

M. Guy GEYELIN	M. Hervé GUILLE	Mme Dany LEDOUX
Mme Martine CORBIERE	M. Régis BOUDIER	M. Michel HERMÉ
M. Pascal OUIN	Mme Sophie HEWERTSON	M. Marcel VAILLANT
Mme Dorothée LECLUZE	M. Jacques GROUALLE	Mme Annabelle COQUIERE
M. Sébastien BELHAIRE	Mme Viviane DUCORAIL	M. Thierry REGNAUT
Mme Vanessa CAPT MATHÉ Arrivée à 19h55	M. Yves STURBEAUX	Mme Odile LECHEVALLIER
M. Antoine BESNEVILLE	Mme Catherine BARBEY	M. Joel LEHODEY
Mme Cécile CAPT	Mme Odile MOLARO	
Mme Brigitte OLIVIER LEGRAND	M. Lionel MINGUET	

**Excusés représentés** : M. Patrick LEBOUTEILLER a donné pouvoir à Mme Dany LEDOUX  
Mme Sylvie PIGNARD a donné pouvoir à M. Michel HERME

### Ordre du jour de la séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 février 2024

### **3. Finances**

#### 3.1 Budget communal

- a. Compte de gestion 2023
- b. Compte administratif 2023
- c. Affectation de résultats 2023
- d. Budget primitif 2024

#### 3.2 Budget assainissement

- a. Compte de gestion 2023
- b. Compte administratif 2023
- c. Affectation de résultats 2023

- d. Budget primitif 2024
- 3.3 Budget lotissement Quettreville
  - a. Compte de gestion 2023
  - b. Compte administratif 2023
  - c. Affectation de résultats 2023
  - d. Budget primitif 2024
- 3.4 Vote des taux d'imposition
- 3.5 Validation des devis
- 3.6 Subvention exceptionnelle à l'association « comme un cri jailli de la nuit »
- 3.7 Demande de subvention ancienne poste pour changement fenêtres et chauffage

#### **4. Assainissement**

- 4.1. Attribution du marché de travaux – Quettreville et Hérenguerville

#### **5. Foncier**

- 5.1 Vente bande de terre à Hérenguerville (annule et remplace délibération 2024-018)
- 5.2 Bail d'habitation

#### **6. Divers**

- 6.1 Information suite réunion SDEAU50 à Percy le 14 mars 2024
- 6.2 Décisions du Maire prises par délégation

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Comme il en a été convenu lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal du 23 mai 2020, le secrétaire de séance est nommé dans l'ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.  
Monsieur Pascal OUIIN est désigné secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des remarques quant au procès-verbal de la dernière séance. Aucune remarque n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur GEYELIN demande à ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention de l'APE du Collège de Montmartin-sur-Mer pour financer des voyages scolaires. Ce point sera vu en point 3. Affaires générales.

*M. Geyelin propose une minute de silence en mémoire de M. Eric de Laforcade décédé il y a deux ans. En préambule, M. le Maire souligne la situation catastrophique du pays et les pistes retenues par l'Etat, notamment diminuer les dotations aux communes.*

*Depuis 2014, date de la première mandature, ce budget a été le plus compliqué à établir, la ligne directrice est toujours un budget conservateur il sera donc fait des choix sur les futurs investissements. Les projets déjà engagés ne se déroulent pas exactement comme prévu, notamment les retards sur les projets de Trelly, mais également la situation immobilière complexe qui retarde la commercialisation des terrains du lotissement de La Bouillonniere et par conséquent le paiement par le promoteur. Le projet d'assainissement collectif sur Hérenguerville est également très compliqué, en effet l'Agence de l'Eau qui subventionne le projet ne veut pas donner les 20% de bonus de subvention, qui représente presque 400 000 €, ce qui met en péril le projet. M. Geyelin et M. Hermé ont rencontré M. Stéphane Travert, député, pour faire remonter les difficultés rencontrées. En parallèle, un courrier a été envoyé à la préfecture et à la sous-préfecture. Une réunion en préfecture est prévue le 19 avril prochain.*

### 3. Affaires générales

(Annexe 1 : courrier de l'APE du collège de Montmartin en date du 20 mars 2024)

L'APE du collège de Montmartin-sur-Mer sollicite les communes afin d'obtenir une subvention pour financer le voyage en Angleterre des 3<sup>ème</sup> cette année et les prochains voyages en Espagne et Allemagne prévu l'année prochaine. 32 élèves de la commune sont partis en Angleterre en mars. 23 seraient concernés par le voyage en Espagne et 12 par le voyage en Allemagne.

Le courrier a été adressé le 22 mars dernier, après la date butoir donnée aux associations pour les demandes de subvention et après la réunion de la commission.

*M. Antoine BESNEVILLE ne comprend pas la démarche sachant que le voyage en Angleterre a déjà eu lieu et que les parents ont déjà réglé la somme de 300 €/élève, la subvention ne reviendrait donc pas en déduction du voyage.*

*M. Geyelin précise que plusieurs collèges ont déjà fait ces démarches et que les collèges sont de compétences départementales, la commune ne peut pas financer tous les voyages et activités des collèges.*

*M. Sébastien BELHAIRE précise que Montmartin est le collège référence pour les élèves de notre commune. Il propose de faire un courrier à l'APE précisant que pour cette année le budget est trop juste et de suggérer de refaire une demande de subvention pour les voyages 2024-2025 en fin d'année, pour le budget 2025.*

M. Geyelin propose de retenir la proposition de M. Sébastien BELHAIRE, un courrier à l'APE sera fait pour décliner la demande de subvention et proposer de faire une autre demande en fin d'année avant le budget 2025.

### 4. Finances

#### 4.1. Budget communal

##### a. Compte de gestion 2023

##### Délibération 2024-022 : budget communal -compte de gestion 2023

Ayant participé à la délibération : 24

Mme Gaillard-Preti, receveur municipal, a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023.

M Geyelin, maire, invite à approuver le compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Intégration de résultats	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-33 206,88		572 269,26		539 062,38
Fonctionnement	1 155 048,86	589 285,75	478 370,47		1 044 133,58
Total	1 121 841,98	589 285,75	1 050 639,73		1 583 195,96

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

**Vu** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

**DECIDE** que le compte de gestion du budget de la commune de Quettreville sur Siene dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par Mme le receveur municipal.

#### b. Compte administratif 2023

#### Délibération 2024-023 budget communal -compte administratif 2023

Ayant participé à la délibération : 23

La présentation du compte administratif communal de l'exercice 2023 est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de la commune.

M. Pascal OUIN présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire.

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022		565 763,11	33 206,88	
Opérations de l'exercice 2023	2 087 400,56	2 565 771,03	1 052 503,44	1 624 772,70
Clôture de l'exercice 2023	2 087 400,56	3 131 534,14	1 085 710,32	1 624 772,70
Reste à réaliser			1 281 446,37	626 410,80
Reste à réaliser solde			655 035,57	
Résultat cumulé de clôture 2023		1 044 133,58		539 062,38

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L32121-14 et L2121-31,

**Vu** le budget primitif 2023 adopté par délibération du conseil municipal du 21 mars 2023

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune, présenté par M le maire

Après avoir entendu le rapport de M. Ouin,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 du budget principal.

### c. Affectation de résultats 2023

#### Délibération 2024-024 budget communal -affectation de résultats 2023

Ayant participé à la délibération : 24

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2023 s'élève à 1 044 133,58 €.

M. le maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 115 973,19 €, et à la section de fonctionnement pour un montant de 928 160,39 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	478 370,47
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	565 763,11
Ligne 002 du compte administratif	
Intégration de résultats	1 044 133,58
C Résultat à affecter	
=A+B (hors reste à réaliser)	
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D.solde d'exécution cumulé d'investissement	539 062,38
E.solde des restes à réaliser d'investissement	-655 035,57
Besoin d'investissement F=D+E	115 973,19
AFFECTATION C=G+H	1 044 133,58
Affectation en réserve R1068 en investissement	115 973,19
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
H report en fonctionnement R002	928 160,39
DEFICIT REPORTE D002	

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

**Vu** le compte administratif 2023 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 26 mars 2024,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

**DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 115 973,19 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 928 160,39 €.

#### d. Budget primitif 2024

La capacité d'autofinancement diminue suite aux deux emprunts contractés pour la construction de la halle sportive et la rénovation de la salle des fêtes de Treilly. La capacité de désendettement est de 6,30 ans pour 2023.

M. Geyelin propose cette année deux hypothèses budgétaires. La première hypothèse prend en compte l'ensemble du projet d'aménagement de Contrières (aménagement du parking de la salle des fêtes, boulodrome, aire de jeux, stationnement sur le côté de la route avant le stade de foot et aménagement piétonnier de la mairie à la salle des fêtes), hypothèse basée sur un projet de 400 000 € (150 000 € provenant de la vente immobilière et un emprunt de 250 000 €). Les premiers devis sont arrivés juste avant la réunion du conseil municipal, pour un montant global de 452 000 € TTC. Un emprunt de 250 000 € serait donc insuffisant.

La deuxième hypothèse consiste à prendre en compte seulement une partie du projet d'aménagement pour 150 000 € soit le parking autour de la salle des fêtes. Et établir un budget supplémentaire en fin d'année, quand les autres projets en cours seront soldés, ce qui est susceptible de redonner de la souplesse budgétaire.

*M. Sébastien BELHAIRE estime que la commission éphémère a travaillé sur le projet global et qu'il serait dommage de ne pas valoriser le bourg de Contrières.*

*Mme Martine CORBIERE estime que le projet n'est pas dissociable et n'aurait pas de sens s'il n'est pas réalisé dans son intégralité.*

*Mme Viviane DUCORAIL pense également que le projet ne peut être fait à minima, les gens attendent qu'il y ait de la vie dans le bourg de Contrières.*

*M. Pascal QUIN insiste sur le fait que recourir à l'emprunt pour le projet, actuellement, met la commune en difficulté.*

*Mme Sophie HEWERSTON estime qu'il est peut-être un peu trop tôt dans le débat, les chiffres définitifs ne sont pas connus, pourquoi ne pas reporter le projet à l'année prochaine ?*

*M. Thierry REGNAUT rappelle le contexte géopolitique compliqué et le déficit budgétaire de l'Etat, et les prévisions de diminutions des dotations.*

*M. Marcel VAILLANT souligne que si les recettes de la vente des terrains de la Bouillonnière avaient été prises en compte, le projet pourrait se faire dans sa globalité.*

*M. Guy GEYELIN répond que seulement 180 000 € sont attendus et que cela ne suffira pas pour la réalisation du projet en totalité.*

La prudence budgétaire est de mise, la deuxième hypothèse est retenue.

#### Délibération 2024-025 : budget communal -budget primitif 2024

Ayant participé à la délibération : 25

M. GEYELIN présente le Budget Primitif 2024,

FONCTIONNEMENT					
011	Charges générales	1 136 936,89	013	Atténuation de charges	37 800,00
012	Charges de personnel	878 150,00	70	Produits services	162 500,00
014	Atténuation de produits	221 381,37	73	Impôts et taxes	10 000,00
65	Autre charges courantes	356 834,96	731	Fiscalité locale	988 603,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>2 593 303,22</b>	74	Dotation participation	1 004 909,20
66	Charges financières	56 772,58	75	Autres produits	107 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>2 311 312,20</b>

68	Provisions	461,00	76	Produits financier	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>58 233,58</b>	77	Produits spécifiques	200,00
023	Virement à la sect invest	521 135,79	78	Reprise amort et provisions	
042	Opérations d'ordre SF/SI	67 000,00	<b>Total des recettes financières</b>		<b>200,00</b>
043	Opérations d'ordre SF/SF		043	Opération d'ordre SF/SF	
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>588 135,79</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	928 160,39
<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>		<b>3 239 672,59</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>		<b>3 239 672,59</b>
<b>INVESTISSEMENT (propositions +RAR)</b>					
20	Immobilisations incorporelles	6 756,12	13	Subv d'investissement	636 940,80
204	Subv d'équipements versées		16	Emprunt et dettes assimilés	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>636 940,80</b>
<i>Opération n°100- éclairage public</i>		8 980,00	10	Dotations fonds divers	291 397,50
<i>Opération n°101-fleurissement</i>		4 263,56	024	Produits de cession d'immo	500,00
<i>Opération n°104-enfouissement réseaux</i>		60 077,49	<b>Total des recettes financières</b>		<b>291 897,50</b>
<i>Opération n°105-travaux salle des fêtes</i>		372 162,19	021	Virement de la section de fonct	521 135,79
<i>Opération n°45-halle multisport</i>		842 053,70	040	Opération d'ordre SI/SF amortissements	67 000,00
<i>Opération n°50-boulodrome</i>		7 800,00			
<i>Opération n°52-équipements salle des fêtes</i>		436,62			
<i>Opération n°56-acquisition matériel</i>		27 153,12	041	Opérations patrimoniales	12 276,40
<i>Opération n°63-travaux bâtiment communaux</i>		79 799,98	<b>Total des recettes financières</b>		<b>600 412,19</b>
<i>Opération n°66-travaux cimetières</i>		1 990,00	001	Excédent reporté	539 062,38
<i>Opération n°67-travaux voirie</i>		143 728,62	1068	Affectation de résultat	115 973,19
<i>Opération n°70-défense incendie</i>		12 978,16			
<i>Opération n°72-matériel incendie</i>		15 411,33			
<i>Opération n°77-réserve foncière</i>		500,00			
<i>Opération n°80-aménagement piétonnier Contrières</i>		150 000,00			
<i>Opération n°88-travaux logement communaux</i>		40 773,39			
<i>Opération n°90-aménagement traverse de bourg</i>		15 400,00			
<i>Opération n°99-Travaux église</i>		36 836,52			
Total des opération équipement (y compris RAR)					
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>1 961 500,80</b>			
16	Emprunt et dettes assimilés	210 508,86			
<b>Total dépenses financières</b>		<b>210 508,86</b>			
041	Opérations patrimoniales	12 276,40			

<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>12 276,40</b>		
<b>001</b>	Solde d'exécution négatif reporté			
<b>TOTAL DEPENSES INVST</b>		<b>2 184 286,06</b>	<b>TOTAL RECETTES INVST</b>	<b>2 184 286,06</b>

**Vu** le code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-2 et suivants,  
Après avoir entendu en séance le rapport de M. Geyelin,

Après avoir délibéré le conseil municipal, à 24 voix Pour, 1 Abstention et 0 voix Contre  
**ADOpte** le budget primitif 2024 du budget principal de la commune par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

### 3.2 Budget Assainissement

#### a. Compte de gestion 2023

##### Délibération 2024-026 : budget assainissement -compte de gestion 2023

Ayant participé à la délibération : 25

Mme Gaillard-Preti, receveur municipal, a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023.

M Geyelin, maire, invite à approuver le compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-9 609,72		93 361,70	83 751,98
Fonctionnement	85 719,14		-142,19	85 576,95
<b>Total</b>	<b>76 109,42</b>		<b>93 219,51</b>	<b>169 328,93</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

**Vu** le compte de gestion du service assainissement pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

**DECIDE** que le compte de gestion du budget Assainissement de Quettreville sur Siene dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2023 établi par Mme le receveur municipal.

#### b. Compte administratif 2023

##### Délibération 2024-027 budget assainissement- compte administratif 2023

Ayant participé à la délibération : 24

M. Pascal OUIN présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022		85 719,14	9 609,72	
Opérations de l'exercice 2023	321 965,33	321 823 14	391 496,33	484 858,03
Clôture de l'exercice 2023	321 965,33	407 542,28	401 100,05	484 858,03
Reste à réaliser				73 397,00
Résultat cumulé de clôture 2023		85 576,95		10 354,80

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L32121-14 et L2121-31,

**Vu** le budget primitif 2023 adopté par délibération du conseil municipal du 21 mars 2023

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement, présenté par M. le maire

Après avoir entendu le rapport de M. Ouin,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

**APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2023.

### c. Affectation de résultat 2023

#### Délibération 2024-028 budget assainissement- Affectation de résultats 2023

Ayant participé à la délibération : 25

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget assainissement de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2023 s'élève à 85 576,95€.

M. le maire propose d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 85 576,95€.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-142,19
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	85 719,14
Ligne 002 du compte administratif	
<u>C Résultat à affecter</u>	85 576,95

=A+B (hors reste à réaliser)	
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D.solde d'exécution cumulé d'investissement	83 751,98
E.solde des restes à réaliser d'investissement	-73 397,00
Besoin d'investissement F=D+E	0,00
AFFECTATION C=G+H	85 576,95
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
H report en fonctionnement R002	85 576,95
DEFICIT REPORTE D002	

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

**Vu** le compte administratif 2023 du budget assainissement, approuvé par délibération du conseil municipal du 26 mars 2024,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

**DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget assainissement à la section de fonctionnement pour un montant de 85 576,95 €.

#### d. Budget primitif 2024

#### [Délibération 2024-029 : budget assainissement- budget primitif 2024](#)

Ayant participé à la délibération : 25

M. GEYELIN présente le Budget Primitif 2024, approuvé par la commission des finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté	0			
011	Charges générales	183 032,91	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits services	279 200,00
014	Atténuation de produits	7 500,00	73	Impôts et taxes	
65	Autre charges courantes		74	Subventions d'exploitation	
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>190 532,91</b>	75	Autres produits	
66	Charges financières	18 758,38	<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>279 200,00</b>
67	Charges exceptionnelles	3 172,14	76	Produits financiers	
68	Provisions	591,00	77	Produits except	45 600,00

022	Dépenses imprévues	3 000,00		<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>	<b>324 800,00</b>	
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>216 054,43</b>		042	Opération d'ordre SF/SI	81 558,00
023	Virement à la sect invest	81 380,52		043	Opération d'ordre SF/SF	
042	Opérations d'ordre SF/SI	194 500,00		<b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>81 558,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>275 880,52</b>		002	Excédent reporté	85 576,95
<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>		<b>491 934,95</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>		<b>491 934,95</b>
<b>INVESTISSEMENT – (reste à réaliser+ propositions nouvelles)</b>						
13	Subvention d'invest			001	Excédent reporté	83 751,98
16	Emprunt remb. en capital	78 751,62		13	Subv d'investissement	
020	Dépenses imprévues			16	Emprunt et dettes assimilées	
<b>Total dépenses financières</b>		<b>78 751,62</b>		<b>Total recettes d'équipement</b>		
040	Opération d'ordre-amortissement	81 558,00		10	Dotations fonds divers	7 320,00
001	Déficit reporté			1068	Affectation de résultat	
Opération n°15- <i>poste de refoulement de la Marchanderie</i>		11 809,22		<b>Total recettes financières</b>		<b>7 320,00</b>
Opération n°16 – <i>extension réseau Hérenquerville</i>		55 136,22		024	Produits de cession d'immo	
Opération n°17 - <i>plan de zonage</i>		1 567,56		021	Virement de la section de fonct	81 380,52
Opération n°20- <i>clôtures poste de refoulement</i>		6 000,00		040	Opération d'ordre SI/SF-amortissement	194 500,00
Opération n°25- <i>création de branchement</i>		39 225,08		<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>275 880,52</b>
Opération n° 26- <i>remplacement de pompes</i>		27 404,80				
Opération n°28- <i>mise aux normes de la station</i>		0				
Opération n°36 - <i>réhabilitation du réseaux rue de vieux presbytère et PR Sienna</i>		0				
Opération n°37- <i>réserve investissement</i>		65 500,00				
<b>Total des opérations d'équipement (y compris RAR)</b>		<b>206 642,88</b>				
<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>		<b>366 952,50</b>		<b>TOTAL RECETTE INVEST</b>		<b>366 952,50</b>

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des votants  
**ADOpte** le budget primitif 2024 du service assainissement.

### 3.3 Budget Lotissement Quettreville « Clos des Peupliers »

#### a. Compte de gestion 2023

### Délibération 2024-030 : budget lotissement Quettreville -compte de gestion 2023

Ayant participé à la délibération : 25

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2023

	Résultat de clôture exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de 2023
Investissement	-68 581,24		-11 264,46	-79 845,70
Fonctionnement				
<b>Total</b>	<b>-68 581,24</b>		<b>-11 264,46</b>	<b>-79 845,70</b>

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

#### **DECIDE**

-que le compte de gestion du budget lotissement de Quettreville dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**-D'ADOPTER** ce compte de gestion du budget lotissement de Quettreville

#### b. Compte administratif 2023

### Délibération 2024-031 budget lotissement Quettreville- compte administratif 2023

Ayant participé à la délibération : 24

La présentation du compte administratif de l'exercice 2023 est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du lotissement de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de la commune.

M. Pascal OUIN présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022			68 581,24	
Opérations de l'exercice 2023	109 284,08	109 284,08	60 274,27	49 009,81
Clôture de l'exercice 2023	109 284,08	109 284,08	128 855,51	49 009,81
Reste à réaliser				
Résultat cumulé de clôture 2023			79 845,70	

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal des votants, à l'unanimité,

**ADOPTÉ** le compte administratif 2023 du budget lotissement Quettreville.

### c. Affectation de résultats 2023

#### Délibération 2024-032 budget lotissement Quetteville -Affectation de résultats 2023

Ayant participé à la délibération : 25

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître :

Un déficit d'investissement de 79 845,70 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	0
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	0
Ligne 002 du compte administratif	0
C Résultat à affecter	
=A+B (hors reste à réaliser)	0
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D.solde d'exécution cumulé d'investissement	-79 845,70
E.solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin d'investissement F=D+E	79 845,70
AFFECTATION C=G+H	
Affectation en réserve R1068 en investissement	
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
H report en fonctionnement R002	
DEFICIT REPORTE D001	79 845,70

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,  
**ADOpte** l'affectation du résultat 2023 à reporter sur le budget 2024.

### d. Budget primitif 2024

#### Délibération 2024-033 : budget lotissement Quetteville - budget primitif 2024

Ayant participé à la délibération : 25

M. GEYELIN présente le Budget Primitif 2024, approuvé par la commission des finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté			002	Excédent reporté
011	Charges générales	42 175,16		013	Atténuation de charges
012	Charges de personnel			70	Produits services
014	Atténuation de produits			73	Impôts et taxes
65	Autre charges courantes			74	Dotation participation
66	Charges financières			75	Autres produits
				77	Produits except
					108 065,96
					13 954,90

67	Charges exceptionnelles			<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>122 020,86</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>42 175,16</b>		042	Opération d'ordre SF/SI
042	Opération transfert entre section	122 020,86		043	Opération d'ordre SF/SF
043	Opération intérieure de la section			<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>122 020,86</b>			<b>42 175,16</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>		<b>164 196,02</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>	
<b>164 196,02</b>					
<b>INVESTISSEMENT – (reste à réaliser+ propositions nouvelles)</b>					
20	Immobilisations incorporelles			13	Subv d'investissement
21	Immobilisations corporelles			10	Dotations fonds divers
13	Subv d'invest			1068	Affectation de résultat
<b>Total dépenses réelles d'invest</b>		<b>0</b>		16	Emprunt et dettes assimilés
040	Opération d'ordre transfert entre section	42 175,16		024	Produits de cession d'immo
041	Opérations patrimoniales			<b>Total recettes réelles d'invest</b>	
<b>Total dépenses d'ordre d'invest</b>		<b>42 175,16</b>			<b>0</b>
001	Déficit reporté	79 845,70		021	Virement de la section fonct
				040	Opération d'ordre SI/SF
				041	Opérations patrimoniales
				<b>Total recettes d'ordre invest</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>		<b>122 020,86</b>		<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>	
					<b>122 020,86</b>

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des votants  
**ADOpte** le budget primitif 2024.

### 3.4 Vote des taux d'imposition

La commune a décidé en commission de ne pas augmenter les taux d'imposition. L'état a déjà augmenté les bases de 3,8% et le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit être également voté.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2024, telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Taux de référence 2023	Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelle 2024	Produit fiscal attendu 2024
Taxe foncière	34,57%	34,57%	2 011 000,00	695 203,00
Coefficient correcteur				-53 233,00
Taxe foncière non bâti	32,82%	32,82%	544 100,00	178 574,00

Taxe habitation		13,11%	352 900,00	46 265,00
				<b>866 809,00</b>

### Délibération 2024-034 Vote des taux d'imposition

A compter de 2021, conformément à la loi 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). La délibération relative au vote des taux 2021 ne fixera donc pas de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

En contrepartie de cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues sur leur territoire. Ce transfert influe sur le taux de la TFPB voté par la commune. A compter de 2021, il convient de voter un taux égal à la somme des taux communal et départemental appliqué en 2020 sur le territoire de la commune (article 1640 GI-1 du code général des impôts).

En revanche, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,57 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,82%
- taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13.11%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

**DECIDE**

**DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

TH : 13,11 %

TFB : 34,57 %

TFPNB : 32,82 %

**DE CHARGER** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 3.5. Délibération 2024-035 Validation des devis

(Annexe 2- devis)

M.Geyelin présente les devis pour approbation du conseil

Commune	Destination	Désignation travaux	Montant TTC en €	Fournisseurs
Trelly	Salle des fêtes	Aspirateur	436,62	LOGISAIN
	Cantine	Aspirateur	182,82	HDS
Quetteville	Mairie	Rayonnage pour nouveau local archives	1549,44	Neveu bureau concept
		Remplacement moteur VMC	1 660,45	FHV
	Service technique	Remorque porte barrières	6 864,51	SPME22
		Déshumidificateur	841,45	Lecoufle
	Cabinet dentaire	Travaux de maçonnerie	44 393,78	David & Mattioni
Hérenguerville	Mairie	Mise en place clôture bois	4 498,56	David & Mattioni

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal

**VALIDE** les devis ci-dessus présentés.

### **3.6. Délibération 2024-036 : Subvention exceptionnelle à l'association « Comme un cri jailli de la nuit »**

*(Annexe 3 -Courrier de demande de subvention)*

L'association souhaite réaliser une reconstitution historique « été 44, un village normand épris de liberté », retraçant l'occupation, le débarquement, la libération d'un petit village Normand. Cet évènement aura lieu au Manoir des Marais à Hyenville les 9, 10 et 11 août prochain.

L'association sollicite une subvention de 2 000 €.

**VU** la demande de l'association faite le 25 février 2024

**VU** le budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**VALIDE** la demande de subvention de l'association

**AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association « Comme un cri jailli de la nuit » à hauteur de 1.800 €

### **3.7. Délibération n°2024-037 – Demande de subventions DETR – Rénovation ancienne poste-place Louis Beuve**

*(Annexe 4 -devis)*

La commune souhaite rénover le bâtiment communal situé place Louis Beuve, initialement utilisé par la poste au rez-de-chaussée avec un logement à l'étage, actuellement loué. Les travaux consistent à installer une pompe à chaleur pour l'ensemble du bâtiment au rez-de-chaussée et étage et à changer l'ensemble des fenêtres menuiseries bois par des fenêtres PVC blanches équipées de volets roulants pour le rez-de-chaussée.

**VU** le coût estimatif du changement des fenêtres qui s'élève à 34 145,38 € HT soit 38 632,48 € TTC.

**VU** le coût estimatif du changement du système de chauffage qui s'élève à 28 273,67 € HT soit 33 928,40 € TTC

**VU** l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 du finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

**VU** les articles l2334-32 et suivants du CGCT.

**VU** le budget communal.

**CONSIDÉRANT** le projet susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

**Coût total** : 62 419,05€ HT

**DETR 20%** : 12 483,81 €

Soit un reste à charge pour la commune de 60 077,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**VALIDE** le projet de changement de fenêtres et de système de chauffage de l'immeuble situé 4 place Louis Beuve.

**ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

## **5. Assainissement**

### **5.1. Attribution du marché de travaux- Quetteville et Hérengueville**

Point du jour annulé, faute d'information sur une prise en charge éventuelle de la subvention par l'agence de l'eau.

## **6. Foncier**

### **6.1. Délibération 2024-038 Vente bande de terre à Hérengueville Annule et remplace délibération 2024-018**

*(Annexe 5- plan cadastral)*

Le conseil municipal a validé la vente d'une bande de terrain à prendre sur la parcelle 244 AB 27 appartenant à la commune et a validé le prix de vente à l'euro symbolique. La parcelle 244 AB 27 dépendant du domaine public, il y aura lieu de déclasser la partie vendue après bornage par un géomètre et avant la vente.

**VU** la délibération du conseil 2024-018

**VU** la demande de M. Gallant et Mme Salmon d'acquérir une bande de terre le long de la parcelle 244 AB 112, à prendre sur la parcelle 244 AB 27 appartenant à la commune. Et de faire édifier à ses seuls frais une clôture.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**DIT** que cette bande de terrain sera déclassée du domaine public de la commune.

**DIT** que les frais de géomètre seront à la charge exclusive des acquéreurs.

**VALIDE** la vente de la bande de terrain d'environ 1 m de largeur sur la longueur de la parcelle 244 AB 27, à l'euro symbolique.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente à recevoir par Maître Dominique FABIANI, notaire à Nice.

## **6.2. Délibération 2024-039 location d'une maison d'habitation pour le nouveau médecin**

*(Annexe 6- courrier du Dr Kathan)*

La commune s'est engagée à loger le nouveau chirurgien-dentiste pendant une année, lors du processus de recrutement. M. Geyelin a eu connaissance d'un pavillon qui se libérait sur Quetteville. Ce logement a donc été proposé et accepté par le futur médecin.

La location est proposée aux conditions suivantes :

- Location d'un pavillon situé 8 rue Royale à Quetteville-sur-Sienne appartenant à M et Mme Leboutteiller.
- Le bail sera rédigé par Me CORNILLE-ORVAIN notaire à Saint Sauveur Village
- Loyer de 880,00 € à la charge de la commune à compter du 15 avril 2024 et un an après l'arrivée effective du médecin.
- L'entretien des extérieurs sera à la charge de la commune jusqu'à l'arrivée du médecin.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**VALIDE** la prise en compte des loyers par la commune à partir du 15 avril 2024 et jusqu'à un an après l'arrivée effective du Médecin.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le bail à recevoir par Maître CORNILLE-ORVAIN, notaire à Saint sauveur Village.

## **7. Divers**

### **7.1. Réunion du SDEAU50 du 14 mars 2024**

Une rencontre a eu lieu concernant le changement d'exploitant eau potable sur la commune déléguée de Contrières. Véolia a obtenu le marché.

Concernant l'assainissement collectif, nous avons une convention avec la SAUR pour la prestation de facturation. La convention est arrivée à son terme, une nouvelle convention doit donc être signée avec Véolia.

Le sujet principal de la réunion portait sur le changement de tarif de facturation pour les communes, qui passe de 2,29 €HT à 5,03 € HT/facture.

La procédure de recouvrement va également changer : après 74 jours, le Service de gestion Comptable prendra le relais.

### **7.2. Décisions du Maire prises par délégation**

N°	DATE	DOMAINE DE DELAGATIONS	OBJET	MONTANT € TTC
----	------	------------------------	-------	---------------

2023-05	15/12/2023	Décisions budgétaires	Ré alimentation à neuf de la citerne gaz cantine de Trelly	1 669,20
2023-06	22/12/2023	Décisions budgétaires	Aménagement des massifs rue Charles de Gaulle	263,56
2023-07	22/12/2023	Décisions budgétaires	Epandeur	1 000,36
2024-01	12/12/2023	Décisions budgétaires	Remplacement porte bureau de police municipale	5 256,00
2024-02	21/12/2023	Décisions budgétaires	Remplacement porte entrée Espace de la Cavée	1 673,10
2024-03	21/12/2023	Décisions budgétaires	Honoraires MO réhabilitation ancienne poste	14 400,00
2024-04	04/01/2024	Décisions budgétaires	Coffret de brassage + borne wifi espace de la cavée	1 930,60
2024-05	04/01/2024	Décisions budgétaires	Matériel pour PCS (lit de camp)	1 102,00
2024-06	15/01/2024	Décisions budgétaires	MO et coordination SSI salle des fêtes Quettreville	5 364,00
2024-07	15/01/2024	Décisions budgétaires	Ecrans ordinateur service administratif + police	486,00
2024-08	15/01/2024	Décisions budgétaires	Pc occasion service entretien Espace de la Cavée	420,00
2024-09	15/01/2024	Décisions budgétaires	Fourniture et pose d'un système alarme incendie salle des fêtes de Quettreville	1 996,06
2024-10	16/01/2024	Décisions budgétaires	Onduleur mairie de Guehebert	165,00
2024-11	17/01/2024	Décisions budgétaires	Mission contrôle technique salle des fêtes de Trelly	810,00
2024-12	19/01/2024	Décisions budgétaires	Aménagement d'ilots rue Charles de Gaulle RD 971	16 552,80
2024-13	29/01/2024	Décisions budgétaires	Radiateurs salle saint Agathe	1 781,39
2024-14	29/01/2024	Décisions budgétaires	Chauffe-eau logement n°1 bourg de Guehebert	592,44
2024-15	30/01/2024	Décisions budgétaires	Frais étude lotissement les Marguerites	2 349,12
2024-16	07/02/2024	Décisions budgétaires	Pose et raccordement compteur électrique salle des fêtes Trelly	1 591,20
2024-17	07/02/2024	Décisions budgétaires	Matériel entretien Espace de la Cavée	544,88
2024-18	08/02/2024	Décisions budgétaires	Radiateur mairie Contrières	756,74

2024-19	14/02/2024	Décisions budgétaires	Bacs déchets	2 167,78
2024-20	15/02/2024	Décisions budgétaires	Téléphone Crosscall police municipale	564,00
2024-21	20/02/2024	Décisions budgétaires	Fourniture de parquet logement Guehébert	1 345,88
2024-22	22/02/2024	Décisions budgétaires	Bureau + caisson bureau police municipale	950,43
2024-23	23/02/2024	Décisions budgétaires	Mission de coordination SPS-cabinet dentaire	3 300,00
2024-26	23/02/2024	Décisions budgétaires	Diagnostic amiante et plomb cabinet dentaire	2 820,00

### 7.3. Les dates à retenir

Hérenquerville Fête de la Saint Gatien : 20 avril

Inauguration halle sportive et journée des jeunes : 15 juin

Début des concerts du marché : 24 avril

Commémorations du 80<sup>ème</sup> : 29 juillet

Journée de l'environnement à Guéhébert : 22 septembre

Fin de séance : 21h13

Le Maire

Secrétaire de Séance

Guy GEYELIN

Pascal OUIN